

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 20 février 2009

| | | | |
|-----------------------|------------|-----------------------------------|----|
| DATE DE CONVOCATION : | 13.02.2009 | CONSEILLERS (ERE) EN EXERCICE : | 14 |
| | | CONSEILLERS PRESENTS : | 12 |
| | | CONSEILLERS ABSENTS/REPRESENTES : | 02 |
| DATE D’AFFICHAGE : | 13.02.2009 | CONSEILLERS ABSENTS : | |

L’an deux mil neuf, le vingt février, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.

Etaient présents (te) : Messieurs PASQUIS, HALLEY, LEGRAND, BONTE, Adjoint au Maire, Madame CERTAIN, Messieurs BEAUVAIS, CHAHER, PROUIN, TARDIF, LEBIGRE, JOUENNE, Conseillers (ère)

Etaient absents représentés : M.BUISSON a donné pouvoir à M. LEGRAND, M. ALINGRE à M. BONTE

Secrétaire de séance : Monsieur JOUENNE

Ordre du jour

Délibération IFTS

Délibération vacation funéraire

Délibération participation « voix sur Seine »

Compte administratif 2008

Orientations budgétaires

Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 26 janvier 2009

En l’absence d’observation, le compte rendu est adopté à l’unanimité.

1. Délibération IFTS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l’IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) est une prime accordée au personnel municipal dont l’indice brut de traitement est supérieur à 380 et qui se substitue à l’IAT.

Il rappelle que l’attribution de l’IFTS fera l’objet, comme l’IAT, d’un arrêté individuel, son montant sera défini par l’autorité territoriale par application au montant annuel fixé pour la catégorie dans laquelle est classé l’agent majoré d’un coefficient compris entre 1 et 8.

Afin de régulariser la situation d’un agent, il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l’application de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’instituer selon la réglementation prévue dans les textes applicables aux agents de l’Etat (décret n° 2002-63 et l’arrêté du 14 janvier 2002) l’indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d’emplois suivants :

- 3ème catégorie : Fonctionnaire de catégorie B dont l’indice brut est supérieur à 380.

2. Délibération vacation funéraire

Monsieur le Maire précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d’un régime de police d’Etat, les opérations de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu’il y a crémation, ainsi que les opérations d’exhumation, de ré inhumation et de translation de corps s’effectuent en présence du garde champêtre ou d’un agent de police municipale délégué par le Maire. Ces vacations funéraires sont comprises entre 20 et 25 €. Elles sont fixées par le maire après avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable, à des vacations funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur d’un montant de 20 euros.

3. Délibération participation « VOIX SUR SEINE »

Monsieur BEAUVAIS rappelle que le but de l'association 'VOIX SUR SEINE' est d'organiser des manifestations regroupant autour d'un projet culturel axé sur le chant, les enfants scolarisés dans les communes de la Boucle (Val-de-la-Haye – Saint-Pierre-de-Manneville-Hautot-sur-Seine- Sahurs) et ensembles vocaux (enfants et adultes).

L'aide à la création de cette association, estimée à 3 150,00 €, sera répartie proportionnellement au nombre d'habitants des Communes de la Boucle. Le montant de la participation de La Commune de SAHURS s'élève à 1 200,00 €.

Monsieur Le Maire invite son conseil à se prononcer sur cette participation exceptionnelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser, à titre exceptionnel, pour sa création, une participation de 1 200,00 € à l'association 'Voix sur Seine'.
Les crédits nécessaires seront portés au compte 6574 de l'exercice concerné.**

4. Compte administratif 2008 et Compte de Gestion

Vote du Compte Administratif

Monsieur Le 1^{er} adjoint, doyen d'âge, expose les données du compte administratif 2008 de la commune :

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|------------------------|----------------|------------|----------------|-------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Mouvements de l'exerc. | 783 436.61 | 831 731.28 | 564 970.61 | 373 702.16 |
| Résultats exercice | | 48 294.67 | | -191 268.45 |
| Résultats reportés | | 33 438.94 | | 48 606.51 |
| Résultats de clôture | | 81 733.61 | | -142 661.94 |
| RAR | | | 20 000.00 | 270 792.00 |
| Excédent/Déficit | | 81 733.61 | | 108 130.06 |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (moins une fois, Le Maire ne participant au vote) approuve le compte administratif 2008 de la Commune tel qu'exposé ci-dessus et décide de reporter comme suit, les résultats au budget primitif 2009 :

- excédent d'exploitation en recettes de fonctionnement : **31 733.61**
- déficit d'investissement en dépenses d'investissement : **142 661.94**
- affectation de **50.000,00 €** au compte 1068

Par ailleurs, Le Conseil Municipal félicite Monsieur Le Maire pour la bonne gestion de la Commune.

Approbation du Compte de gestion

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2008 dont les résultats coïncident avec ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Receveur.

5. Orientations budgétaires

Compte-rendu de la commission des travaux

Pierre PASQUIS donne le compte rendu de la commission du 9 février :

- Au regard du montant des devis pour la mise aux normes électriques des vestiaires du terrain de foot, la commission a demandé qu'une étude, compte tenu de la vétusté des lieux, soit menée intégrant un aménagement du bâtiment dans son ensemble ou d'envisager la pose de bungalows,
- La rénovation de la toiture de la salle polyvalente s'élève à environ 10 000,00 €,
- Un devis doit être demandé pour la réfection du parquet de la salle polyvalente.

Compte-rendu de la commission des finances

Pierre PASQUIS informe le Conseil que :

- L'assiette des impôts augmente de 3% et les taux d'imposition ne devraient pas être augmentés,
- L'Etat offre aux collectivités la possibilité de récupérer dans la même année, la tva sur ses investissements de 2009, sous condition que ceux-ci soient supérieurs d'1 euros à la moyenne des investissements de 2004 à 2007.

Monsieur Le Maire informe que, suite à un décret paru en décembre 2008, les agents communaux de catégorie C bénéficieront d'un rappel de traitement avec effet rétroactif au 1 juillet 2008 et félicite Pierre PASQUIS pour le travail fourni.

6. Questions diverses

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que :

- Il a reçu des remerciements de M. et Mme SAILLY suite au décès de Madame SAILLY, mère,
- L'assemblée générale du crédit agricole de Duclair se tiendra le 1^{er} mars à 18 h 45 à Saint-Pierre-de-Varengueville. La commune sera représentée par Josée CERTAIN,
- Le Conseil municipal du 23 mars est reporté au 26
- La commune du Val-de-la-Haye a sollicité une entreprise pour l'entretien des voies communales. Cette entreprise voulant rentabiliser le matériel qu'il lui faudra acquérir si elle remporte le marché, a contacté les communes avoisinantes pour

connaître leurs positions pour la souscription d'un contrat mutualisé. Monsieur Le Maire demande à l'entreprise d'évaluer le coût et la fréquence d'un tel entretien.

Par ailleurs, il rapporte les points importants abordés à une réunion à l'Agglo, concernant le PDU (Plan de Déplacement Urbain) :

- Une enquête va être menée sur le PDU dans le cadre du grenelle de l'environnement,
- La location des vélos fonctionne bien, l'Agglo souhaite développer cette pratique dans les Communes rurales,
- La thermographie aérienne de Sahurs a été réalisée le 8 avril 2007, de nuit, après 3 jours sans pluie,
- L'Agglo met à disposition, des habitants, un conseiller pour l'étude de l'isolation thermique,
- Que les décisions déjà évoquées au sujet des déchets lors du Conseil du 26 janvier ont été confirmées ; le ramassage des déchets recyclables se fera tous les quinze jours et en bacs. Il précise que des bacs à compost sont disponibles en s'adressant à l'agglo,
- La future grande communauté d'agglomération se fera en 2 temps, une première phase regroupera les différentes communautés, transformées en grande communauté d'agglo le 1^{er} janvier 2010 avec nouvelle prise de compétences comme la voirie. La dotation de l'Etat est évaluée à 9 millions d'euros dont 50% seront redistribués aux Communes sous forme de dotation de solidarité. Dans cette nouvelle organisation, il a été précisé que Les Maires gardaient tout leur pouvoir décisionnel sur leur territoire.

7. Tour de table

Didier LEGRAND informe que la commission environnement a contacté la Société VEOCOMMUNICATION pour la fabrication du panneau d'affichage du plan de SAHURS et de ses chemins dont le coût est estimé à environ 1000 €. Stéphane PROUIN se propose de chiffrer le coût d'un panneau en aluminium.

A la question de Josée CERTAIN s'interrogeant sur la pose d'un panneau d'information à l'école, Monsieur Le Maire lui répond qu'il sera posé la semaine prochaine. Stéphane PROUIN propose qu'un deuxième panneau soit installé près de la Mairie.

Patrice HALLEY signale qu'une barrière des chambres de dépôt est cassée, Monsieur Le Maire lui répond qu'elle a été réparée mais de nouveau cassée. Il propose d'en aviser le Port Autonome.

Alain BONTE signale que certaines personnes n'ont pas reçu l'enquête du CCAS destinée aux septuagénaires.

Bertrand TARDIF demande que des bacs à sable soient installés aux endroits stratégiques de la Commune pour une intervention rapide de sablage en cas de verglas et demande que la cour de récréation soit sablée avant l'arrivée des enfants. Monsieur Le Maire soulève la nécessité de mobiliser les agents communaux de bonne heure.

Frédéric LEBIGRE demande la pose d'un abribus, Rue du Puits Fouquet, à hauteur de la ligne à haute tension. Par ailleurs, il signale que l'association Initiatives Jeunes a désormais son siège social chez Monsieur LEBRAS. Monsieur Le Maire l'interroge sur les manifestations organisées par cette association au mois de février. Seule, une manifestation baptisée 'bulles d'air' est organisée la seconde semaine des vacances scolaires. Monsieur Le Maire annonce que la salle est indisponible le 5 mars et que le grenier doit être débarrassé des décors du théâtre.

Thierry JOUENNE informe que :

- Le numéro 66 du journal est en cours de rédaction et sera édité selon la nouvelle formule. Dans l'ensemble, les annonceurs ont répondu favorablement à l'augmentation des tarifs de la publicité ;
- Un rendez-vous est fixé au 19 mars avec la société ORANGE, pour l'étude de raccordement téléphonique de la mairie, l'école, le restaurant scolaire et la garderie,
- Que de nouveaux contacts ont été pris avec un poissonnier et un vendeur de plats cuisinés pour un éventuel marché sur Sahurs. Monsieur Le Maire souligne qu'il est réservé sur ce projet sans connaître l'avis des commerçants. Didier LEGRAND répond que les commerçants contactés sont complémentaires à nos commerces locaux et que leurs arrivées ne peut qu'enrichir la clientèle existante.

Pierre PASQUIS

- signale une initiative prise par une commune du Département qui fournit des gilets jaunes aux enfants se rendant à pieds à l'école.
- rappelle :
 - le spectacle des transeuropéennes, à SAHURS, le 22 mars, à la salle polyvalente, à 16 h, entrée gratuite,
 - la tenue du banquet des anciens, le dimanche 8 mars,
 - que les 4 communes de la boucle vont être sollicitées pour une association au CLIC (Comité de Liaison pour les personnes de plus de soixante ans de la vallée du Cailly) ; le rôle du CLIC étant de renseigner ces personnes sur tous les problèmes rencontrés dans la vie courante.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 23 h 40.